

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : ANGLET

Conclusion sanitaire

B

A: Eau de bonne qualité

B: Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

2023

L'eau est de bonne qualité bactériologique. Sur le plan physico-chimique, l'eau est momentanément hors norme. La présence de Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylène a été constatée 1 fois.

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (ANGLET), soit 39719 personnes. Le responsable des installations est : « CA PAYS BASOUF ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE » qui assure l'exploitation du

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de prélèvements : 128

Bonne qualité

Conformité: 99 % Valeur maxi : 1 n/100 ml

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 34 Valeur moyenne: 3,68 mg/L Valeur maxi: 10 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 9 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 172 Valeur maxi: 0,058 microgramme/L (chlorothalonil r471811)

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 0,047 mg/L Valeur maxi: 0,123 mg/L

Produits provenant principalement des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L pour la somme des concentrations en trichloroéthylène et tétrachloroéthylène.

réglementaire Nombre de prélèvements : 10

Valeur moyenne: 0,767 microgramme/L Valeur maxi: 19,4 microgramme/L

Dépassement ponctuel de la limite

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Signalez à votre distributeur d'eau

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Consommez exclusivement l'eau du

réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas

plus de 24 heures).

(coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau peu calcaire

Nombre de prélèvements : 34 Valeur moyenne: 13,6 °f Valeur maxi: 29,4 °f

Pour aller plus loin



ABSENCE

TEMPÉRATURE

ADOUCISSEUR

SAVEUR-COULEUR

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 064000487

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée